



LA FILIÈRE AQUATIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

La formation professionnelle aux premiers secours, il est institué une filière de formation pour les acteurs de la sécurité civile spécifiquement en charge de la sécurité et de la surveillance des baignades. Cette filière est dénommée « filière aquatique de sécurité civile ».

	La formation initiale de surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures (SSA EI)	La formation continue de surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures (SSA EI)	La formation initiale De surveillant sauveteur aquatique sur littoral (SSA L)	La formation continue de surveillant sauveteur aquatique sur littoral (SSA L)	La formation initiale de pilotage des embarcations de sauvetage (PES)
	Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile				
Qui forme ?	Les organismes habilités disposant d'une habilitation pour les unités d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » et « premiers secours en équipe de niveau 2 »				
Durée de la formation minimale	Minimum 14 heures	Fixé par le ministre en charge de la sécurité civile	Minimum 28 heures	-	Minimum de 7 heures
Pré -requis	un certificat médical en cours PSE2 ou équipier SSUAP à jour de sa FC BNSSA ou MNS à jour de sa FC		un certificat médical en cours PSE2 ou équipier SSUAP à jour de sa FC BNSSA ou MNS à jour de sa FC		-PSE2 ou équipier SSUAP à jour de sa FC -BNSSA ou MNS à jour de sa FC -Surveillant sauveteur aquatique sur littoral » ou « surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures » -permis de plaisance option « côtière », pour les titulaires ou candidats au certificat de compétences « surveillant sauveteur aquatique sur littoral ou permis de plaisance option « eaux intérieures », pour les titulaires ou candidats au certificat de compétences « surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures ».
Nombre de participants	6 à 12 participants ou 13 à 18 participants En dessous de 6 participants la formation doit s'arrêter				
Nombre de formateurs	6 à 12 : 2 formateurs + 1 formateur pour la sécurité 13 à 18 : 3 formateurs +1 formateur pour la sécurité			6 à 12 : 2 formateurs 13 à 18 : 3 formateurs	
Qualifications des formateurs	Formateur au sauvetage aquatique à jour de FC Surveillant sauveteur en eaux intérieures à jour de FC		Formateur au sauvetage aquatique à jour de FC Surveillant sauveteur aquatique sur littoral à jour de FC		Formateur au sauvetage aquatique à jour de FC Pilote d'embarcation de sauvetage à jour de FC
Objectifs de la formation	-faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception du littoral.		-faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception des eaux intérieures.		-Faire acquérir les compétences nécessaires pour piloter des embarcations légères dans le cadre d'un dispositif de surveillance ou de sauvetage aquatique.
Jury Préfecture	NON				
Délivrance si :	-avoir suivi l'ensemble de la formation. -avoir acquis les compétences mentionnées au paragraphe 1.2 -satisfaire aux modalités certificatives du RIC de l'organisme				
Equivalences	Formateurs sauvetage aquatique en milieu naturel Surveillant sauveteur aquatique – eaux intérieures	NON	Surveillant sauveteur aquatique – littoral	NON	-surveillant sauveteur aquatique - littoral » ou « surveillant sauveteur aquatique – eaux intérieures », portant la mention de l'option pilotage

*HORS PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE